

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/4/23
DOSSIER N°7022**

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2024-07/3/10 du Conseil départemental du 12 juillet 2024 modifiant le règlement relatif à l'intervention départementale de prise en charge des sorties éducatives d'une journée des collégiens sur le temps scolaire ;
VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-06/4/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de la prise en charge des frais de déplacement pour les sorties éducatives à la journée d'un montant total de **2 800 €**.

COLLÈGES	NOMBRE DE SORTIES	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT
Claude Chabrol Ahun	2	26	195 €
Eugène Jamot Aubusson	1	41	360 €
Simone Veil Chénérailles	1	41	250 €
Georges Nigremont Crocq	1	44	495 €
Benjamin Bord Dun Le Palestel	1	23	265 €
Jules Marouzeau Guéret	1	21	95 €
Octave Gachon Parsac	2	178	940 €
LG ROUSSILLAT St Vaury	1	3	200 €
TOTAL	10	377	2 800 €

Dit que les sommes correspondantes seront imputées sur le Budget départemental 2025 Chapitre 65 Article 657382 Fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET